

Accompagnement des acteurs innovants: les crypto-actifs et la transformation de l'écosystème financier



La place fintech se caractérise par sa vitalité et sa capacité à développer de nouveaux cas d'usage innovants au sein d'un écosystème financier comptant des acteurs établis. L'émergence des crypto-actifs concourt à renforcer cette tendance, rappelant qu'un écosystème n'est jamais figé et doit pouvoir évoluer.

Denis Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France, est intervenu récemment dans deux conférences sur le thème des crypto-actifs pour mettre en perspective les enjeux d’adaptabilité pour la place financière ; ces défis ont également été rappelés lors de la *French Fintech Week*.

Le Premier sous-gouverneur de la Banque de France est intervenu le 15 juin en ouverture du [webinaire « What will shape the future of crypto-assets ? »](#) organisé par le Bureau de représentation de la Banque de France à New York en collaboration avec l’ACPR, ainsi que le 19 juillet dans la première édition du Crypto finance forum organisée par l’Association pour le développement des actifs numériques. Ces enjeux ont été remis en perspective dans la *keynote* [« L’industrie de la confiance : comment construire le secteur financier de demain ? »](#) le 14 octobre lors de l’événement *Fintech R:Evolution* s’inscrivant dans la *French Fintech Week*.

Denis Beau a rappelé la jeunesse du monde des crypto-actifs (ou actifs numériques) et de la *blockchain* qui les véhiculent. Celui-ci est encore immature mais laisse entrevoir de nombreuses opportunités à travers des nouveaux cas d’usage innovants comme la finance décentralisée (DeFi), les NFT (*non fungible tokens*) ou l’amélioration de fonctions existantes, comme le paiement transfrontière ou le règlement de valeurs mobilières. Ces évolutions doivent toutefois s’accompagner d’une nécessaire maîtrise des risques, notamment sur le plan de la protection de la clientèle et des investisseurs ainsi que dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le risque d’entrée de certaines « bigtechs »¹ dans la sphère des crypto-actifs ne doit pas non plus être sous-estimé : avec le développement de ces entreprises, qui s’appuient sur une base de clientèle mondiale, leur expertise et leurs ressources technologiques, la question de la souveraineté monétaire des États serait soulevée. Elles pourraient être en mesure d’imposer leurs conditions aux marchés, avec une moindre liberté de choix pour le consommateur, un moindre cadre de protection, ou bien encore une fragmentation du marché.

Les évolutions du marché induites par les activités en crypto-actifs peuvent par ailleurs interroger sur le rôle des banques dans un futur où les intermédiations des flux financiers pourraient être recomposées, avec l’avènement de nouveaux acteurs ou services financiers plus ou moins centralisés, s’appuyant sur la *blockchain*.

Il est toutefois raisonnable de penser à ce stade que l’intermédiation bancaire ne sera pas éliminée, mais qu’une certaine redistribution des cartes s’opèrera dans l’intermédiation financière, sous la pression de cet environnement concurrentiel. Il pourrait ainsi en résulter une combinaison de plusieurs modèles selon différents scénarios : le modèle traditionnel de l’intermédiation bancaire, le modèle d’intermédiation financière non bancaire (secteur de la gestion d’actifs), un modèle que l’on pourrait qualifier de ré-intermédié dans lequel fintechs et bigtechs auraient un rôle d’intermédiaire pour les banques vis-à-vis de leur clientèle, et enfin un nouveau modèle intégralement désintermédié reposant sur la technologie *blockchain*.

Par ailleurs, les mécanismes de la confiance, indispensables au bon fonctionnement du secteur financier, ne pourront sans doute pas être remplacés systématiquement par de la confiance « algorithmique », c’est-à-dire par des règles du jeu qui seraient codées une fois pour toutes et dont

¹ Les Bigtechs désignent de grandes entreprises s’appuyant sur les nouvelles technologies et proposant des services financiers en complément de leur modèle d’affaire historique ; parmi celles-ci Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft, Alibaba et Tencent sont couramment citées.

le respect serait confié à des algorithmes. Les tiers de confiance, les banques centrales et les superviseurs auront donc toujours un rôle à jouer.

Dans ce contexte, l'ACPR avec la Banque de France soutiennent et mettent en œuvre des cadres réglementaires ainsi que des pratiques de supervision rénovés, favorisant à la fois l'innovation, la neutralité technologique, et la stabilité de notre système financier.

Telle a été l'approche en France avec le régime des actifs numériques de la loi Pacte, première réglementation nationale au sein de l'Union européenne sur les crypto-actifs. Telle est aussi l'approche actuelle avec le projet de règlement européen MiCA (*Markets in Crypto-Assets*) qui introduira à terme une réglementation sur les crypto-actifs harmonisée à l'échelle de l'Union européenne. Ces nouveaux cadres réglementaires doivent garantir un traitement approprié et homogène des risques à travers le système financier selon le principe « même activité, même risque, mêmes règles ».

Ces cadres réglementaires doivent aussi pouvoir évoluer rapidement pour être en mesure d'intégrer les nouveaux cas d'usage, tels ceux de la finance décentralisée (DeFi) : les cadres de réglementation habituels se heurtent dans ce cas à l'absence d'émetteurs ou de prestataires aisément identifiables dans un environnement régi par des protocoles exécutés de manière automatique sans intermédiaires, et l'absence de juridiction de rattachement pour les services proposés.

Dans ce contexte l'ACPR et la Banque de France réaffirment leur engagement et leur ouverture pour accompagner les acteurs innovants dans la transformation de l'écosystème financier.

Pour aller plus loin, retrouvez l'intégralité des discours et vidéos avec Denis Beau à ces événements :



- ➔ [L'allocation d'ouverture de Denis Beau au séminaire *What will shape the future of crypto-assets ?*](#) organisé par le bureau de représentation de New York de la Banque de France (15 juin 2021)
- ➔ L'intervention de Denis Beau au *Crypto Finance Forum* (19 juillet 2021) [discours](#) | [vidéo](#)
- ➔ [L'allocation de Denis Beau à Fintech R:Evolution 2021](#) (14 octobre 2021)